

[Texte]

statistic will get a little bit more coverage than it has up to this time.

Mr. Kaplan: Well, I hear you. But him committing suicide is one possibility and it gives me an opportunity to remind the committee about the suicide study that I had done in Atlantic Canada. I have just gotten the report back this week and it is in the process of being translated now. I hope to make it public just as soon as it is. It raises that kind of issue, the concern of inmates about despair about their circumstances.

Mr. Cullen: I think Mr. Friesen . . .

Mr. Kaplan: For my part I have to balance that with what the man did and with what might have happened if he were still at large. Imagine how people in Montreal would feel right now if that man were at large.

Mr. Cullen: Well, this is not the problem.

Mr. Kaplan: So this is the risk we were taking in letting him out. It was a 99.6% risk and yet even with a 99.6% risk there is the occasional score, and here there was a real chance that there could have been a successful escape. That is the reason why I think the input of the Parole Board is worth having. I think at some point—let us ask Bill Outerbridge. Were you seeing in this case or were your people seeing in this case some eventual prospect of recognizing that he was burned out or rehabilitated, whatever you want to call it, so that he could progress to the next stage?

Mr. Outerbridge: Well, Minister, I am sorry. I have not had a chance to see the file. I do note, however, that in 1983 when he appeared before the board, it was denied; it was for two years, which is the maximum amount of time the board has. He will be seen again in July, 1985. But I am sorry, I do not know, not having seen the comments of the members who did the study in . . .

Mr. Kaplan: But you are suggesting that if you could have put off his reappearance longer, you might have?

Mr. Outerbridge: No. I am just making the comment and I do not know how to weigh it, because I do not know what was in the minds of the members when they reviewed the case, Minister.

Mr. Kaplan: Well, I would like a balance in these judgments between the people who are working with the case and recognizing all the sympathetic factors that you have talked about with, on the other hand, a hard look at the chance you are taking by putting someone like that onto the street.

Mr. Cullen: I am all in favour of that. But I am saying that that is the advantage you have of hindsight right now, that it would have been great if it had been in place, etc. but it was not and this . . . Could I ask one more question, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, one more question.

[Traduction]

courant. Si vous m'aviez dit que la moitié des ces gens causaient des difficultés, par exemple, je vous aurais probablement cru, et j'espère que ce genre de statistiques seront mieux connues qu'elles ne l'ont été jusqu'à maintenant.

M. Kaplan: Je vois ce que vous voulez dire. Le suicide est une possibilité et je saisis cette occasion de rappeler aux membres du Comité l'étude sur le suicide qui a été faite dans la région Atlantique. J'ai reçu le rapport cette semaine et il a été envoyé à la traduction. J'espère le rendre public dès que possible. Il s'attache à ce genre de questions, la préoccupation et le désespoir des détenus à cause de leur situation.

M. Cullen: Je crois que M. Friesen . . .

M. Kaplan: Pour ma part, je dois tenir compte également du fait que cet homme est un criminel et de ce qui pourrait se produire s'il était toujours en liberté. Vous pouvez vous imaginer ce que ressentiraient les gens de Montréal si cet homme était en liberté actuellement.

M. Cullen: Là n'est pas le problème.

M. Kaplan: Par conséquent, voilà le risque que nous prenions en le laissant sortir. Il y avait 99.6 p. 100 de chance que les choses tournent bien, mais il y a quand même les cas isolés, il y avait dans ce cas-ci un risque réel que la personne s'évade. C'est la raison pour laquelle l'apport de la Commission des libérations conditionnelles est valable à mon avis. A un moment donné—posons la question à Bill Outerbridge. Est-ce que vos collègues ou vous-même voyez dans ce cas-ci la possibilité que l'intéressé soit lessivé ou réformé, peu importe la façon dont vous le qualifiez, et qu'il pourrait passer à la prochaine étape?

M. Outerbridge: Monsieur le ministre, excusez-moi, je n'ai pas eu l'occasion de voir le dossier. Je remarque, cependant, qu'à sa comparution en 1983 devant la Commission, on lui a refusé la libération conditionnelle, on lui a refusée pour deux ans, la période maximale que peut prévoir la Commission. Il se présentera de nouveau en juillet 1985. Cependant, excusez-moi, je ne sais pas vraiment, je n'ai pas lu les observations de ceux qui ont étudié le dossier . . .

M. Kaplan: Vous semblez nous dire que si vous aviez pu retarder sa nouvelle comparution plus longtemps, vous l'auriez peut-être fait, n'est-ce pas?

M. Outerbridge: Non. Je voulais dire seulement que je ne sais pas comment évaluer la situation étant donné que je ne sais pas ce qui se passe dans l'esprit des membres de la Commission qui ont instruit le dossier, monsieur le ministre.

M. Kaplan: Eh bien, j'aimerais bien que l'on tempère ces décisions que rendent les gens qui travaillent à cette cause, compte tenu de toutes les considérations favorables dont vous avez parlé, d'une analyse objective du risque que représente la libération d'un détenu comme celui-là.

M. Cullen: Je suis tout à fait d'accord. C'est là l'avantage que vous avez, de voir les choses avec un certain recul, de voir les choses après coup, et cela aurait été parfait si tout cela avait été en place, ce qui n'est pas le cas . . . Puis-je poser une autre question, monsieur le président?

Le président: Oui, allez-y!